



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-
anvin.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU MERCREDI 19 FEVRIER 2025

Date de convocation : le Jeudi 13 Février 2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Mercredi 19 Février 2025 à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : PETIT Fredy

Absent excusé : GOUDALLE Jean-Luc

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction. Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire.

Ordre du jour de la séance :

- Point d'actualité : prévoyance des personnels
- Prise de délibération « du quart » pour régler des investissements réalisés avant le vote du budget 2025
- DOB (Débat d'Orientations Budgétaires)
- Tarifs locations salle des fêtes
- Tarif cantine et garderie
- Calendrier
- Questions diverses.

La séance est ouverte, Monsieur le Maire informe le conseil :

Prévoyance des personnels :

Monsieur le Maire explique l'obligation de participer pour l'employeur à une prévoyance à partir du 1^{er} Janvier 2025 de 7 € par agent.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, vote : 9 voix pour.

Délibération « du quart » :

Cette délibération autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, vote : 9 voix pour.

DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) :

Monsieur le Maire détaille les dépenses et les recettes de fonctionnement 2024.

Tarifs locations salle des fêtes :

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes :

Pour les anvinois : 175 €

Pour les extérieurs : 275 €

à partir du 22 Avril 2025.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, vote : 9 voix pour.

Tarif cantine et garderie :

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de cantine et garderie :

Pour la cantine : 4 € le repas

Pour la garderie : 2 € pour une heure de séance.

à partir du 22 Avril 2025.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, vote : 9 voix pour.

La séance est levée à 20H30.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le Lundi 24 Février 2025

Transmis au contrôle de légalité le Lundi 24 Février 2025

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		